

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'INSTITUT DE L'INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

DU 6 FÉVRIER 2024

Affaire suivie par A. BENOIT
PV 2024-02-06
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

Par courrier du directeur de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers en date du 30 janvier 2024, le Conseil d'institut de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 6 février 2024.

A) Membres siégeant au Conseil :

Étaient présents :

Membres élus :

- M. Denis ALAMARGOT, PU, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Muriel CORET, MCF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Sabrina GUENIN, Adjointe-technique, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Sébastien KERBRAT, Technicien, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Sarah RAMASSAMY, Étudiante M2 Master MEEF1 mention 1^{er} degré
- M. François RIBAUT, Étudiant M2 Master MEEF1 mention 1^{er} degré
- M. Guilhem RIBAUT, Étudiant PEES mi-temps 2nd degré

Membres représentants de l'université de Poitiers :

- M. Yannick BLANDIN, PU, Assesseur à la pédagogie, UFR des sciences du sport
- M. Manuel GIMENES, MCF, UFR Sciences Humaines et Arts

Personnalités extérieures :

- Mme Carole BOYER, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Académie de Poitiers
 - Mme Alison CHARAMON-HILL, Inspectrice d'Académie– Inspectrice Pédagogique Régional IA-IPR Anglais, Académie de Poitiers
 - M. Michel FAYOL, Professeur émérite en psychologie du développement, Président du Conseil d'Institut
 - M. David FEVIN, Directeur de l'École Académique de la Formation Continue - DEAFC
- Responsable du service inter académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE) de la région Nouvelle Aquitaine
- Mme Delphine OGER, Doctorante au CERCA-CNRS
 - M. François GEOFFRIAU, MCF, Responsable formations MEEF, LRU

Étaient représentés :

- M. Guillaume TEILLET, MCF, INSPÉ site du Campus de Niort
- Mme Marie-Aude CEZAC, PRAG, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Guillaume GARNIER, PRAG, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Audrey PETARD, PEMF, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- M. Daniel LARDEAU PRCE, site INSPÉ du Campus de Poitiers
- Mme Carla NADIN, Étudiante M2 Master MEEF3 mention Encadrement Éducatif
- Mme Effrosyni LAMPROU, MCF, UFR Lettres et Langues
- Mme Emmanuelle AURAS, Vice-Présidente "personnalisation des parcours de formation", LRU
- M. Gilles RADENAC, MCF Laboratoire LIENSs - LRU

B) Membres invités :

Étaient présents :

- Mme Cécile LALANNE, directrice adjointe, assesseure à la pédagogie
- M. Victor MILLOGO, directeur-adjoint, chargé de la recherche et de l'internationalisation
- Mme Frédérique VRAY, Responsable des services administratifs, INSPÉ académie de Poitiers

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion,
2. Points d'information par le directeur de l'INSPÉ,
3. Désignation de deux personnalités extérieures pour siéger au Conseil d'institut,
4. Exposé du budget de projet 2022-2023 de l'INSPÉ : éléments d'analyse,
5. Exposé du bilan des conseils de perfectionnement : pistes d'amélioration des formations et de leurs mises en œuvre,
6. Questions diverses.

La séance est ouverte à 9 h 15, le quorum étant atteint. En effet, dix-huit membres sont présents et 9 procurations ont été transmises.

1. Approbation des procès-verbaux des précédentes réunions :

Les procès-verbaux du 12 décembre 2023 et du Conseil d'Institut exceptionnel du 8 janvier 2024 sont adoptés à l'unanimité.

2. Points d'information par le directeur de l'INSPÉ :

⇒ Cinq journées académiques regroupant toutes les catégories des formateurs de l'INSPÉ ont été programmées cette année, au lieu de 3 l'année passée. Elles se déroulent sur les 4 sites de formation. La prochaine journée académique se tiendra le 3 avril à La Rochelle Université. Ces journées permettent au plus grand nombre de formateurs et d'agents des différents sites de se rencontrer, de prendre connaissance des dossiers en cours et de travailler conjointement en ateliers sur des thématiques proposées. Le dépôt des documents ressources, ainsi que les documents conducteurs d'ateliers, sont déposés sur un espace partagé "drive académique", accessible à toutes et tous.

La précédente journée a été consacrée à la réforme à venir et au rôle *a priori* de l'INSPÉ. Des échanges d'informations, en départements, ou sur des thématiques plus larges ont pu s'opérer. Le calendrier est phasé de telle sorte que les conseils de formateurs, sur chacun des sites, se succèdent la semaine qui suit les journées académiques. Ainsi, les questions émergeant au cours des journées académiques peuvent être reprises lors des conseils de formateurs, ainsi que les points d'information. Lorsque les questions soulevées ne peuvent pas être résolues instantanément car nécessitant une réflexion de fond et des décisions institutionnelles, elles sont transférées au COSP (ex : la révision des évaluations dans la maquette MEEF1 mention 1er degré) et/ou au CI lorsque les décisions supposent un engagement et un vote.

⇒ Les conseils de perfectionnement se sont tenus en novembre 2023 avec une méthodologie présentée au COSP et recommandée par celui-ci après examen. Un recueil homogène des points positifs et des points à améliorer a été opéré à un niveau académique, par mentions et groupes de parcours. Ces conseils ont été très investis par les enseignants et les délégués étudiants. Ce point étant à l'ordre du jour de ce CI, il sera présenté en détail par Cécile Lalanne, directrice adjointe, assessseure.

⇒ La réforme a été évoquée lors de différents conseils d'institut. A ce jour, l'annonce du cadrage de la réforme est prévue à la fin du 1er trimestre, donc fin mars. Concernant l'Université de Poitiers, un groupe de travail lié à la CFVU va être organisé, réunissant, outre les élus des conseils centraux et les représentants des étudiants, les 5 composantes concernées : FSS, L&L, SFA, SHA et l'INSPÉ. Ce groupe de travail va se structurer rapidement, avant l'annonce de la réforme et

travaillera dès l'annonce de celle-ci. Lors d'une rencontre entre le directeur de l'INSPÉ et la présidence de l'Université, il a été décidé qu'un "patch" permettant la préparation des licences pour les concours 2025 sera mis en place en premier lieu. Ce patch devra être opérationnel pour la rentrée 2024, ce qui signifie qu'il ne reste que quelques mois pour le concevoir, le localiser dans les actuelles formations et le mettre en œuvre pour offrir la possibilité aux étudiants de licence d'être préparés au concours du 1er et 2nd degrés. Après la mise en œuvre de ce dispositif d'urgence, viendra le temps d'une réflexion plus approfondie pour définir les dispositifs de formation à mettre en place à l'UP et à la LRU au regard de la réforme. L'une des problématiques à considérer est celle de l'accueil possible de publics aux profils variés au sein du Master MEEF (lauréats, non-lauréat, étudiants inscrits sans volonté de passer le concours...). De nombreuses questions se posent ainsi, sans pouvoir recevoir de réponses pour le moment dans la mesure où le cadrage n'est pas connu. Une fois que ce dernier sera communiqué, le travail de fond pourra débuter.

⇒ Mon Master : les dates et processus de candidatures pour intégrer le Master MEEF et ses différentes mentions et parcours sont rappelés (cf. calendrier et processus pages 3 et 4). L'inscription des étudiants en Master passe par une candidature via la plateforme Mon Master qui conditionne les capacités d'accueil et donc les modalités de mise en œuvre des formations. Cécile Lalanne présente les 4 mentions du master MEEF, dont 3 entrées pour le MEEF1 mention 1er degré (sur les 3 sites de l'UP), 13 parcours dans le MEEF2 mention 2nd degré, 1 parcours pour le MEEF3 mention Encadrement Éducatif et 4 parcours pour le MEEF 4, mention Pratiques et Ingénierie de Formation.

Les étudiants pourront déposer leur candidature entre le 26 février et le 24 mars 2024. Des informations et points de vigilance quant au calendrier et aux procédures sont et ont été rappelés lors des Journées Portes Ouvertes (JPO) et salons des étudiants. Il est important de rappeler aux étudiants que la lettre de candidature est obligatoire et, dans le cas du MEEF 1 à l'UP, il convient de bien préciser le vœu du site (16, 79, 86) tout en sélectionnant les 3 sites pour maximiser leur chance d'être sélectionnés.

Muriel Coret demande si les vœux sont ordonnés. Cécile Lalanne indique qu'ils ne sont pas ordonnés dans la plateforme mais qu'un questionnaire sera remis par la suite au candidat pour que ce dernier fasse part de ses préférences. Des commissions de recrutement seront organisées pour classer les candidatures.

A titre de remarque, Cécile Lalanne précise que les 5 derniers semestres de relevés de notes sont à transmettre. Toutefois, il se peut que les licences professionnelles ne puissent fournir encore leur 5ème semestre.

Arrivée de François Geoffriau à 9 h30.

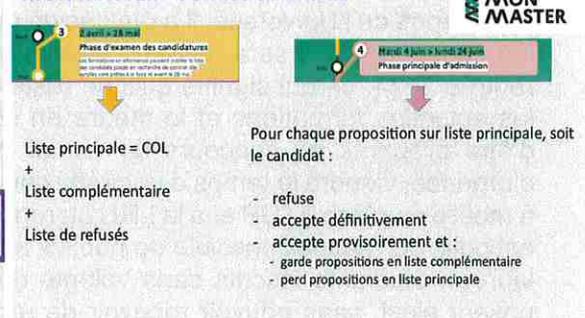
Entre le 4 et le 24 juin 2024 se déroulera la phase principale d'admission Mon Master. À l'issue de cette période, toutes les places ne seront pas forcément attribuées. La liste complémentaire ouvrira alors du 25 juin au 30 juin 2024. Pour un parcours en MEEF2 mention 2nd degré, la COL (Capacités Offertes Limitées) est à hauteur de 80 % de la CAL (Capacités d'Accueil Limitées). Il est possible de porter la COL à 90% de la CAL si besoin. Au cours de cette période, les candidats pourront reclasser leurs vœux (10 seulement) mais ne pourront pas proposer une nouvelle candidature à un Master pour lequel ils auraient été refusés. Une nouvelle phase de reclassement aura alors et finalement lieu.

Du 1er au 12 juillet 2024 s'effectuera l'examen final des candidatures.

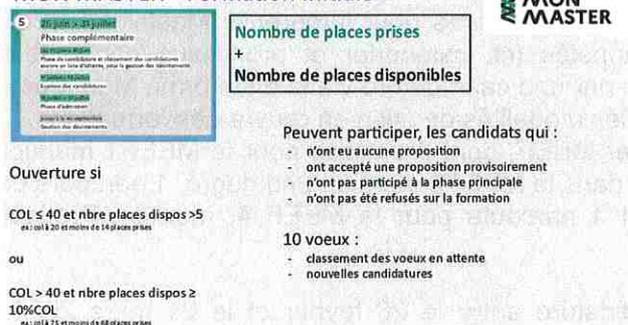
MON MASTER



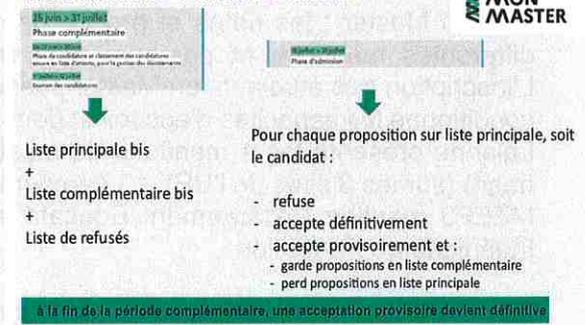
MON MASTER - Formation initiale



MON MASTER - Formation initiale



MON MASTER - Formation initiale



Muriel Coret demande des précisions quant au nombre de places offertes. Denis Alamargot précise que pour le 1er degré, les COL sont de 120 places sur le site du campus de La Rochelle, 120 places sur le site du campus de Poitiers, 80 places sur le site du Campus des Valois et 80 places sur le site du campus de Niort. Cécile Lalanne complète en indiquant qu'il faut tenir compte du nombre d'étudiants de Campus France. Il est ainsi, et par exemple, envisagé 75 places (COL) environ à Angoulême. Denis Alamargot indique également qu'il faut aussi tenir compte des redoublants dans le différentiel entre COL et CAL.

L'an dernier, les formations à La Rochelle et à Poitiers ont été remplies. En revanche, la situation s'est avérée plus délicate pour les sites d'Angoulême et Niort où les effectifs oscillent entre 50 et 60 étudiantes et étudiants.

Muriel Coret intervient pour indiquer que certains étudiants étaient non satisfaits. Chaque année, 2 à 3 étudiants demandent à changer de site. Denis Alamargot confirme que la direction reçoit des demandes d'étudiants, le plus souvent pour venir sur le site de Poitiers après avoir été classé sur le site de Niort ou d'Angoulême. Ces demandes sont étudiées au cas par cas en fonction des disponibilités sur le site de Poitiers et de la justification de la demande. Si la capacité maximale est atteinte sur le site, il n'est pas possible de répondre favorablement.

Denis Alamargot évoque le fait que le recrutement l'année passée, avec Mon Master, s'est avéré délicat, pour l'ensemble du territoire national, avec une diminution du nombre de candidats dans les Masters et la nécessité de procéder à une phase locale de recrutement complémentaire. Cette année, Mon Master a été revu et optimisé.

François Geoffriau prend la parole pour notifier que les saisines ont été plutôt faibles en septembre. Elles ont été moins conséquentes au cours de l'année, ce qui a contribué à améliorer le système.

Alison Charamon-Hill demande quel sera le processus pour les étudiants qui vont entrer en M1 en septembre 2024, alors que le concours sera placé en fin de licence dès 2025. Cécile Lalanne répond qu'ils pourront sans doute passer le concours. Alison Charamon-Hill fait remarquer que dans ce cas, les M2 comme les M1 pourraient passer le concours.

Muriel Coret demande si deux sessions de concours seront organisées en 2025. Denis Alamargot indique qu'il est possible, sans certitude, que deux concours puissent co-exister, l'un pour les étudiants en Licence 3, l'autre pour les étudiants en Master. Il précise que, d'une façon plus générale, François Geoffriau avait fait une étude de tuilage pendant l'atelier de la journée académique. Une phase de 3 années devra se dérouler avec la nécessité de gérer différents profils d'étudiants. Chaque réforme suppose une période « tampon » à moyens constants, ce qui peut rendre les mises en œuvre difficiles.

⇒ DU CAPEFE : le processus de validation est en cours et l'extrait du Journal Officiel, statuant des objectifs et des modalités de mise en œuvre du CAPEFE, est remis à chaque membre du Conseil d'Institut. Il est important de comprendre que l'arrêté du 4 février 2020, relatif au CAPEFE, stipule que le CAPEFE ne peut être délivré que par les INSPÉ. Les autres composantes peuvent y être associées en sachant que ce n'est pas une formation strictement FLE. Dans l'annexe 2 de l'arrêté, la description des attendus et des évaluations sont précisées. Ainsi, le CAPEFE doit être orienté sur la langue anglaise.

Victor Millogo explique qu'à ce jour, la structuration du CAPEFE est achevée. L'équipe pédagogique est en cours de constitution. Le CAPEFE est confié à deux porteurs : Malika Kaheraoui (MCF en sciences du langage) et Coralie Hervé (MCF en anglais). Une prise de contact avec les autres composantes a été engagée afin de créer un consortium et faire en sorte que tous les étudiants intéressés, quelle que soit la composante, puissent s'inscrire. Pour rappel, le CAPEFE est ouvert aux étudiants de tous Masters, ainsi qu'aux enseignants ; le but étant de pouvoir s'expatrier.

3. Désignation de deux personnalités extérieures pour siéger au Conseil d'institut :

Un appel à candidature a été lancé et deux candidates se sont présentées pour occuper les deux sièges vacants : Laetitia Bregeon et Nathalie Rimbault-Raitière.

Le président du Conseil d'Institut propose aux membres du CI de choisir entre deux procédures de vote : soit les deux candidatures sont votées ensemble et dans ce cas, c'est un vote à main levée qui s'opère, soit chaque candidature fait l'objet d'un vote (alors individuel) et dans ce cas le scrutin se déroulera à bulletin secret. Aucun membre du Conseil ne souhaite procéder à un vote à bulletin secret. La première procédure est alors appliquée.

Les lettres de motivations et les CV des deux candidates sont distribués aux membres du CI.

Laetitia Bregeon est directrice d'école d'application depuis 2023 à Niort, et enseigne à l'école Jules Ferry à Niort où elle exerce également la fonction de directrice après avoir été conseillère pédagogique départementale en mathématiques. Nathalie Rimbault-Raitière est, quant à elle, enseignante du second degré, agrégée de lettres. Elle enseigne au collège Jean Moulin à Poitiers. Elle a suivi un cursus à l'Université de Poitiers et a obtenu les palmes académiques.

Les candidatures sont soumises au vote.

Vote à l'unanimité.

Ces deux nouvelles personnalités siégeront au prochain Conseil d'institut.

Muriel Coret tient à remercier les membres du conseil pour l'élection de ces 2 candidates. Le syndicat est très satisfait que ce soit des personnalités du monde de l'éducation qui aient été retenues. De même, le 1er et le 2nd degrés sont représentés. L'aspect culturel est également pris en compte. Muriel Coret considère que tout ceci extrêmement positif.

4. Exposé du budget de projet 2022-2023 de l'INSPÉ : éléments d'analyse :

Le budget de projet 2022-2023 est présenté à travers ses grandes masses, accompagnées d'éléments d'analyses par site.

Michel Fayol tient à remercier les équipes qui ont travaillé pour l'élaboration de ce budget avec un tel degré de précisions. Ce budget va permettre de guider les décisions stratégiques à venir. Tout y apparaît de façon transparente, les ressources et dépenses pouvant être identifiées de façon extrêmement précise. Ce budget de projet va permettre de mener des discussions avec le Rectorat et les deux universités partenaires.

Denis Alamargot se dit très heureux de pouvoir présenter ce budget en l'état et remercie à son tour les équipes qui ont réalisé un travail d'une extrême précision, notamment les services Ressources Humaines et Financier pour leurs compétences et le travail accompli. Il remercie également l'EAFIC pour les relations extrêmement fluides qui ont permis de collationner les données provenant du Rectorat ainsi que de convenir de critères de comparaison des coûts (l'heure équivalent TD universitaire comme unité commune). Denis Alamargot précise que plusieurs mois ont été nécessaires pour recueillir ces différentes données qui sont à présent consolidées même si encore incomplètes. En effet, La Rochelle Université travaille encore, à cette date, à extraire ses données. Ces dernières seront intégrées les prochaines semaines, ce qui permettra d'avoir la vision globale et académique de la mise en œuvre du projet INSPÉ. A ce titre, considérer l'année 2022-2023 est particulièrement intéressant dans la mesure où il s'agit de l'année de mise en œuvre de la formation des PEES, qui s'avère, telle que déployée, particulièrement coûteuse. L'INSPÉ a réduit les coûts cette année 2023-2024 mais est toujours dans l'obligation de poursuivre cette réduction. Le budget 2022-2023 s'avère ainsi être une estimation charnière, essentielle au pilotage.

Les documents budgétaires ont été adressés auparavant aux différents membres du Conseil d'Institut. Les coûts des formations sont présentés avec les éléments de l'UP et ceux du Rectorat. Le budget de fonctionnement est présenté en 2 blocs : l'un sans les coûts de déplacements et l'autre incluant ces coûts.

Comme nous pouvons le constater, 6 millions d'euros ont été consacrés au projet INSPÉ par l'UP et 2 millions 5 d'euros par le Rectorat. Ce budget de projet, important, est sincère car il inclut tous les coûts en précisant les critères. La masse salariale comprend les personnels administratifs et les enseignants. Les primes d'encadrement et de directions s'élèvent à 16 000 €.

Éléments budgétaires généraux (UP, rectorat)

		UP	LRU	Rectorat
Personnels administratifs	Personnels administratif et financier Cat A	301 125,66 €		35 344,00 €
	Personnels administratif et financier Cat B	274 286,03 €		21 961,00 €
	Personnels administratif et financier Cat C	865 494,24 €		32 891,00 €
Encadrement	Direction INSPE (primes) - Direction EAFC - Référents Inspe	16 000,00 €		121 682,00 €
Personnels enseignants	Formateurs statutaires INSPE	2 010 488,66 €		
	Formateurs en service partagé INSPE	1 040 879,35 €		
	Formateurs composantes partenaires	828 962,60 €		
	Vacataires d'enseignement	103 921,09 €		
	Heures complémentaires PEMF	3 744,25 €		
	Heures complémentaires FA	17 348,21 €		
	Formateurs académiques (interventions INSPE)			372 793,00 €
	FA EAFC (PEES module complémentaire) 2nd degré			28 507,00 €
	Titre 2 FI (vacations EAFC) 2nd degré			11 250,00 €
	PEMF - CPC-CPD (FI + socle PEES) 1er degré			248 582,00 €
	EAFC Module complémentaire 1er degré			47 856,00 €
	Titre 2 FI (vacations EAFC) 1er degré			2 565,00 €
	Locaux - coûts environnés	Location salles/amphi par rectorat	41 050,70 €	
	Coût environné (locaux)	72 821,62 €		3 564,00 €
Etudiants/Stagiaires	Indemnités tuteurs stagiaires 2nd degré			258 750,00 €
	Indemnités tuteurs stagiaires 1er degré			270 000,00 €
	Indemnités Tuteurs - M1- SOPA 2nd degré			39 450,00 €
	Indemnités MAT - M1 -SOPA 1er degré			53 250,00 €
	Indemnités Tuteurs - M2- SPA			33 000,00 €
	Indemnités MAT - M2 - SPA			60 800,00 €
	Indemnités Tuteurs - M2- STAR			72 800,00 €
	Indemnités MAT - M2 - STAR			44 800,00 €
	Indemnités Tuteur - AED - prepro			41 600,00 €
	Rémunération AED			57 214,00 €
	Gratification SPA			394 243,00 €
	Rémunération STAR			127 155,00 €
	Dotation - fonctionnement	Fonctionnement : hors déplacement	322 931,93 €	
Fonctionnement : déplacement		83 452,00 €		
Déplacements HT 2 1D (stagiaires et tuteurs)				22 000,00 €
Déplacements HT 2 2D (stagiaires et tuteurs)				18 000,00 €
Dotation - investissement	Investissement	68 690,73 €		
Total		6 051 197,07 €		2 420 057,00 €

À l'heure actuelle, les vacances s'élèvent à 103 000 euros au lieu des 25 000 euros attendus par l'UP. Par ailleurs, si de nombreux collègues (FA et PEMF) sont mis à disposition par le Rectorat, ils effectuent également un nombre important d'heures complémentaires, à hauteur de 20 000 euros.

David Févin, directeur de l'EAFC, présente la part du budget du Rectorat. Ce dernier a été élaboré selon les mêmes critères. C'est un budget sincère au regard des fiches de paye de 2022-2023. Les formateurs académiques ont une décharge de 2 à 6 heures par semaine pour intervenir à l'INSPÉ. Ces derniers sont rémunérés par le Rectorat.

Denis Alamargot remercie également les services de la logistique et de la scolarité pour le travail effectué sur les coûts environnés. Lorsque les locaux de l'INSPÉ sont loués, notamment par le Rectorat, ces coûts sont pris en compte dans le budget de projet selon les tarifs votés par le Conseil d'Administration de l'UP. La DLPI collecte les coûts de location et reverse ensuite à la composante l'année suivante. Le montant de location par le rectorat qui est introduit dans la balance s'élève à 41 000 euros.

Pour information, le coût environné correspond au nombre de mètres carrés dont dispose l'INSPÉ auquel on applique un coefficient. C'est la même démarche pour le Rectorat. Il semble que la rémunération des AED devrait être plus forte que celle indiquée ici. David Févin vérifiera. Par ailleurs, il est évoqué par François Geoffriau que le coût des salaires des étudiants AED et des étudiants STAR ne devrait pas être introduit dans le budget de projet dans la mesure où il s'agit de rémunération pour des emplois par le Rectorat. David Févin indique que c'est une rémunération

en qualité d'intervenant. François Geoffriau s'interroge au sujet des SPA qui sont en doublon des enseignants. David Févin indique qu'il faut peut-être revoir cet élément.

Carole Boyer prend la parole pour préciser que certaines démissions de STAR ont dû être compensées par les services du Rectorat et demande si cela a été pris en compte. Il y a aussi un temps d'accompagnement pour les STAR qui peut être valorisé. David Févin confirme que cela a bien été pris en compte et qu'il faut effectivement s'interroger sur l'intégration dans le budget de projet de la rémunération des étudiants STAR.

Muriel Coret précise que la question s'était déjà posée avec la précédente réforme. Il s'agit bien d'une rémunération pour un travail fait. Il faut que ce soit très clair dans l'esprit de tous. On pourrait réfléchir à une proratisation aussi sur la rémunération des STAR pour aligner leur coût sur celui des SPA, car leur travail sert aussi leur formation via le stage. Denis Alamargot indique qu'il faut peut-être faire un prorata des STAR sur la base de l'indemnité forfaitaire des étudiants SPA. François Geoffriau complète son propos en indiquant qu'il a posé la question parce qu'il était surpris par les sommes. Alison Charamon-Hill fait remarquer que les SPA sont nettement plus nombreux que les STAR.

Suite aux différents échanges, le directeur de l'INSPÉ indique que ce point sera de nouveau étudié et rediscuté. David Févin propose de le garder dans le tableau avec une annotation.

L'INSPÉ reçoit une dotation de l'UP, votée par le CI. Sont distingués deux budgets de fonctionnement, l'un sans les déplacements, l'autre avec. Il apparaît que le budget alloué aux déplacements représente une part considérable. En ce qui concerne les chiffres du Rectorat, ceux-ci relèvent d'une estimation car toutes les fiches de déplacement des stagiaires n'ont pas été traitées.

Finalement, en moyenne, la formation revient à peu près à 10 000 euros par étudiant. C'est une somme plus importante que la moyenne nationale consacrée aux autres formations universitaires.

Denis Alamargot explique que ce qui est particulièrement préoccupant est la hausse des heures de mise en œuvre des maquettes. Il rappelle le plafond imposé par l'UP : 22 000 heures. En réalité, l'INSPÉ, toutes formations comprises, y compris celle déployée dans les composantes partenaires, est de 28 338 heures. Il reste à clarifier avec l'UP la façon dont les heures mises en œuvre par les composantes sont comptabilisées dans le volume horaire de l'INSPÉ.

Cartographie de la mise en oeuvre des formations à l'INSPE (HeqTD)

Offre de formation (RH)	Total heures	Total heures	Total sur service	Total sur service	Total HC	Total HC
MEEF1 mention 1er degré	8640,69	8640,69	7664,26	7664,26	976,43	976,43
MEEF2 mention 2nd degré						
Transversal	1945,1		1561,72		383,38	
Parcours Allemand	254,45		134,03		120,42	
Parcours Anglais	725,71		635,34		90,37	
Parcours Espagnol	719,56		594,94		124,62	
Parcours Lettres	240,4		624,11		116,29	
Parcours Italien	289,21		209,41		79,8	
Parcours Education musicale	650,45	11564,73	443,99	9106,9	206,46	2457,83
Parcours EPS	1950,28		1521,99		428,29	
Parcours HIST-GEO	761,77		602,37		161,4	
Parcours SES	763,12		494,07		269,05	
Parcours MATHS	652		569,4		82,6	
Parcours SVT	715,69		572,92		142,77	
Parcours STI	652,01		572,93		79,08	
Parcours SC PHF	742,98		569,68		173,3	
MEEF3 mention EE	1049,68	1049,68	568,89	568,89	480,79	480,79
MEEF4 mention PIF						
FACD	720,43	720,43	256,05	256,05	464,38	464,38
IPHD	958,63	958,63	561,06	561,06	397,57	397,57
IME						
Référentiel	1318,06	1318,06	1083,52	1083,52	234,54	234,54
Formation PEES						
PEES-PE-DU	1580,96		1340,01		240,95	
PEES-PL-DU	390	3967,31	352,52	3323,15	37,48	644,16
PEES-PLC-EE-DU	1782,55		1465,1		317,45	
PEES-PLC-EE-DU	213,8		165,52		48,28	
Formation Continue rectorat	0		0		0	
CAFPEMF	45	118,5	39,97	104,15	5,03	14,85
CAIFA	0		0		0	
CAPPFI	73,5		64,18		9,32	
Total	28 338,03	28338,03	22667,98	22667,98	5670,05	5670,05
		4 460 082,43€		4 193 576,30€	266 506,13€	5,98%

Denis Alamargot présente la cartographie de la mise en œuvre des formations (HeqTD).

Le master MEEF1, mention 1er degré représente 8 640 heures. Pour la mention MEEF2, chaque parcours a été détaillé. Sa mise en œuvre total exige 11 564 heures, celle du MEEF3, 1 049 heures et celle du MEEF4, 1 318 heures. Il est précisé que le parcours IME n'a pas été comptabilisé car il est rattaché à l'UFR L&L même si la formation est localisée à l'INSPE.

Cécile Lalanne a mené un travail avec le service de scolarité pour estimer la mise en œuvre des formations au sein de toutes les composantes. Par conséquent, à ce jour, l'INSPE dispose de toutes les données pour analyser la mise en œuvre de chaque formation.

Muriel Coret intervient à propos de la lisibilité du tableau. Elle souhaiterait que les effectifs de chacun des parcours soient indiqués pour pouvoir réaliser des comparaisons. Denis Alamargot précise que dans le fichier Excel qui a été également transmis aux membres du conseil, l'indice H/E (heures par étudiants) est mentionné. Les tableaux de bord basés sur les indices pondérés seront formalisés prochainement.

Il apparaît que c'est en allemand, anglais, espagnol, que les indices H/E sont les plus élevés car il y a peu d'étudiants. Pour le directeur de l'INSPE, il est nécessaire de prendre en compte l'aspect quantitatif mais également de considérer les modalités de mise en œuvre. Il apparaît que les parcours ne recourent pas aux CM, TD, TP de la même façon. Certains parcours sont en-dehors des règles de l'UP qui sont votées par le CA. Il appartiendra au CI de revenir sur l'application des règles au sein de chaque parcours.

François Geoffriau souhaiterait des précisions au sujet du calcul des heures complémentaires. Il demande comment l'INSPÉ a procédé. Denis Alamargot indique que les heures ont été extraites par formateur et réassignées selon les statuts et le type d'intervention.

La formation des PEES s'élève à près de 4 000 heures. Denis Alamargot rappelle que le travail engagé pour diminuer ces heures doit être poursuivi. Il s'est avéré opportun de ne plus organiser la formation autour de binômes de stagiaires, ce qui divise par deux le coût de la mise en œuvre des PEES mi-temps PE. Il tient à remercier ici le Rectorat, les DSDEN pour leur compréhension des enjeux et leur contribution à ce travail et leur engagement dans ce nouveau mode de réorganisation des bassins de stages, qu'il sait complexe à réaliser pour les DSDEN.

Certaines formations sont difficiles à identifier (CAFFA, CAPPEI, CAFIPEMF). Certains de nos formateurs contribuaient sans que cela soit clairement identifié. Les frais de déplacements et les heures sont à présent comptabilisés dans le budget de projet de l'INSPÉ, soit 118 heures l'an dernier pour intervenir dans ces certifications.

En conclusion sur ce point, Denis Alamargot indique que les plafonds des heures de formation seront présentés et négociés lors des prochains dialogues avec l'UP.

Muriel Coret intervient pour indiquer qu'elle n'avait pas remarqué que la participation de l'INSPÉ à la formation continue CAFIPEMF, CAFFA, CAPPEI s'élevait à 118 heures. Denis Alamargot précise que ces heures sont ce que l'INSPÉ engage pour que ses formateurs interviennent dans ces certifications. En face, le Rectorat met à disposition les FA et les PEMF.

Après la présentation budgétaire, Denis Alamargot commente la cartographie de la mise en œuvre des formations à l'INSPÉ, avec les pourcentages des praticiens sur le temps maquette.

Cartographie de la mise en oeuvre des formations à l'INSPÉ
% de praticiens sur le temps maquette (MEEF/PEES/FC)

Sites	Mise en œuvre maquette		% Part des praticiens
	Permanents	Praticiens	
16	2392	1664	41,03 %
17	en cours	en cours	en cours
79	2701	1896	41,24 %
86	12110	7470	38,15 %
INSPÉ (total)	17203	11030	39,07 %
TOTAL	28233 h	Université de Poitiers	33% réforme 2019

Cartographie de la mise en oeuvre des formations à l'INSPÉ
% de praticiens sur le temps maquette MEEF1

Sites	Mise en œuvre maquette		Part des praticiens MEEF1
	Permanents	Praticiens	
16	1699	809	32,26 %
17	en cours	en cours	en cours
79	1552	1202	43,65 %
86	2595	779	23,09 %
INSPÉ (total)	5846	2790	32,31 %
TOTAL	8636 h	Université de Poitiers	33% réforme 2019

Cartographie de la mise en oeuvre des formations à l'INSPÉ
% de praticiens sur le temps maquette MEEF2

Sites	Mise en œuvre maquette		Part des praticiens MEEF2
	Permanents	Praticiens	
16	254	399	61,10
17	en cours	en cours	en cours
79	-	-	-
86	7360	3552	32,55
INSPÉ (total)	7614	3951	34,16
TOTAL	11565	Université de Poitiers	33% réforme 2019

Cartographie de la mise en oeuvre des formations à l'INSPÉ
% d'heures d'intervention formateurs rectorat (FA, PEMF)

Sites	Mise en œuvre maquette		Part du rectorat/DSDEN
	Université (P, SP, V)	Rectorat (FA-PEMF)	
16	3744	312	7,69 %
17	en cours	en cours	en cours
79	3819	778	16,92 %
86	17594	1986	10,14 %
INSPÉ (total)	25157	3076	10,90 %
TOTAL	28233 h	Université de Poitiers	

Denis Alamargot rappelle que la réforme de l'École de la confiance exige que 33 % du temps de la maquette soit assuré par des praticiens (maintien d'une activité d'enseignement avec des élèves). L'analyse de ces pourcentages fait état actuellement de 40 % de praticiens pour

l'ensemble des sites et des parcours ; ce qui est conséquent. Si ce pourcentage exprime la nécessaire pluricatégorialité de la formation à l'INSPÉ, il n'en reste pas moins qu'il faut veiller aux équilibres préconisés par les textes.

La part des praticiens varie selon les mentions et les sites. Ainsi, pour le master MEEF1, mention 1er degré, le % de praticien est de 32,31 %, ce qui est très proche des attendus. Denis Alamargot fait remarquer que tous les INSPÉ n'ont pas forcément réussi à atteindre cet objectif. Nous pouvons nous féliciter de respecter ce cadrage. Au niveau des sites, une surreprésentation des praticiens sur le site 79 et une sous-représentation sur le site 86 sont à noter. Un rééquilibrage devra être opéré au fil des ans et des campagnes de recrutements.

Pour le master MEEF2 mention 2nd degré, la part des praticiens est de 34,16 % avec une surreprésentation pour le site 16, due à un effet de bord du parcours SII qui mobilise principalement des collègues en service partagé. Il s'agira là aussi de réguler la répartition des secteurs d'intervention des formateurs praticiens.

Cécile Lalanne précise que dans le cas des UE1 et UE2, ce sont des collègues des composantes partenaires qui interviennent, sans mobilisation de praticiens. Ce point est à considérer dans les possibilités de déploiement des praticiens.

La part du Rectorat, sur le temps de mise en œuvre des maquettes, est de 11%. Ce sont des données qui permettent d'éclairer sur les apports de chacun. La majorité des praticiens est rémunérée par l'UP, sur les supports de services partagés, les vacations et les heures complémentaires.

Les frais de déplacements sont ensuite présentés. Ils représentent une part importante du budget de fonctionnement de l'INSPÉ. Sur 130 000 euros environ de budget de fonctionnement à l'équilibre, 83 000 euros sont consacrés aux frais de déplacements. Ils sont indispensables, mais il s'agirait d'optimiser ces déplacements pour réduire ce poste de dépenses au profit de budgets consacrés alors à la formation.

Frais de déplacement INSPE

Frais de déplacement 2023 (Remb à l'agent + facture FCM)	INSPE 16	INSPE 79	INSPE 86	INSPE académique	TOTAL
MEEF1 PE	3 041 €	3 033 €	5 906 €		14 859 €
MEEF2 MC	2 053 €	1 423 €	29 031 €		32 456 €
MEEF3 TE		67 €	1 903 €		1 970 €
MEEF4 PIF	4 214 €	4 214 €	3 483 €		7 697 €
PESS	2 146 €	1 355 €	5 273 €		9 294 €
Projets Pédagogiques	100 €	100 €	38 €		237 €
FAP	33 €	59 €			92 €
BI				1 070 €	1 070 €
Recherche projets ic				897 €	897 €
Recherche acad ic				599 €	599 €
IO de FG			2 945 €		2 945 €
Communication	63 €		317 €		380 €
Jeux numériques	551 €	756 €		1 750 €	3 057 €
Jeux numériques	417 €			3 912 €	4 329 €
Pilotage			3 863 €		3 863 €
TOTAL	10 465 €	11 617 €	46 502 €	14 848 €	83 432 €

Frais de déplacement INSPE

Frais de déplacement 2023 Fonctionnaires	TITULAIRES INSPÉ UP / ATER CONTRACTUELS	VACATIONNES	SERVICES PARTAGES	HEMF / FA	TUTEURS (autres prof)	TOTAL
MEEF 1 PE - INSPÉ 16	3 338 €	122 €	650 €	857 €	11 €	5 018 €
MEEF 1 PE - INSPÉ 79	2 008 €	€	645 €	38 €	317 €	3 008 €
MEEF 1 PE - INSPÉ 86	7 651 €	121 €	2 309 €	784 €	11 €	10 866 €
MEEF 2 MC - INSPÉ 16	7 881 €	345 €	8 244 €	1 855 €	583 €	18 859 €
MEEF 2 MC - INSPÉ 79	793 €	285 €	726 €	306 €	€	2 090 €
MEEF 2 MC - INSPÉ 86	291 €	81 €	554 €	191 €	€	1 017 €
MEEF 2 MC - INSPÉ 86	1 640 €	2 823 €	17 422 €	8 754 €	844 €	29 011 €
MEEF 3 TE - INSPÉ 16	2 888 €	3 938 €	39 976 €	2 331 €	348 €	50 081 €
MEEF 3 TE - INSPÉ 79	24 €	€	€	€	€	24 €
MEEF 3 TE - INSPÉ 86	313 €	1 272 €	255 €	43 €	€	1 883 €
MEEF 3 TE - INSPÉ 86	246 €	1 272 €	208 €	85 €	183 €	1 970 €
MEEF 4 PIF - INSPÉ 16	€	€	€	€	€	€
MEEF 4 PIF - INSPÉ 79	141 €	1 229 €	€	€	€	1 370 €
MEEF 4 PIF - INSPÉ 86	143 €	1 614 €	750 €	€	€	3 507 €
PESS - INSPÉ 16	88 €	894 €	758 €	24 €	41 €	1 765 €
PESS - INSPÉ 79	390 €	120 €	148 €	1 149 €	€	1 707 €
PESS - INSPÉ 86	33 €	34 €	341 €	128 €	8 €	434 €
PESS - INSPÉ 86	1 879 €	604 €	2764 €	1 061 €	301 €	5 779 €
TOTAL	11 911 €	10 791 €	26 823 €	12 479 €	1 987 €	66 001 €

En ce qui concerne le plafond des 23 000 heures, si l'INSPÉ réduisait le nombre d'heures de mise en œuvre des maquettes, le restant pourrait être utilisé pour la mise en œuvre, hors maquette, d'innovations pédagogiques, de parcours internationaux, etc. La maquette, telle que conçue, est tellement demandeuse de ressources que l'INSPÉ peine à la mettre en œuvre et se prive de marges de manœuvre. La somme des heures dépassant ses ressources, l'INSPÉ va vers une cessation de fonctionnement l'année prochaine. Ce point a été rappelé par le Directeur de l'INSPÉ dès sa prise de fonction. Il faut donc réduire de 750 heures, sinon l'INSPÉ devra rendre 140 000 euros à l'UP. Il ne sera plus possible de rembourser les frais de déplacements, de soutenir les projets de recherche, ni même de fonctionner...

Les frais de déplacement les plus élevés concernent les formateurs en services partagés. L'employeur secondaire, c'est-à-dire l'UP et donc l'INSPÉ, se doit de payer les frais de déplacement de la commune d'habitation ou de l'employeur principal vers ses campus. Nous devons comprendre l'incidence d'un recrutement d'un collègue en service partagé qui demeure dans un autre département, parfois éloigné. Il est nécessaire de considérer ce point dans les futurs recrutements, d'où la clarification effectuée de la campagne d'emploi depuis l'année passée et la mise en place du comité de recrutement et de suivi. Ce comité doit tenir compte, entre autres critères, du financement des déplacements, lors du recrutement.

François Geoffriau intervient pour notifier qu'à La Rochelle Université également, la majorité du budget alloué concerne les déplacements.

Le budget prévisionnel 2024 est finalement rappelé en cohérence avec le budget de projet 2022-2023..

Budget UP	Budget initial 2023	Budget initial 2024	Différence	
Attributions Fonct	406 384,00 €	442 886,00 €	36 502,00 €	Hausse fonctionnement
Attributions invest	62 781,00 €	50 154,00 €	-12 627,00 €	Baisse investissement
Contributions à l'UP (prélèvements)	296 013,00 €	369 193,00 €	73 180,00 €	Hausse des prélèvements en raison d'UB paye
Total dotation	173 152,00 €	123 847,00 €	-49 305,00 €	Baisse de la dotation
Reste pour le fonctionnement	110 371,00 €	73 847,00 €	-36 524,00 €	Réduction importante du fonctionnement en conséquence d'UB Paye

Resources propres fonctionnement	Budget initial 2023	Budget initial 2024	Différence	
MAIF	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €	Convention cadre
Subvention dpt 16	60 500,00 €	60 500,00 €	0,00 €	Fonctionnement lié au site du campus des Valois

Resources total	Budget initial 2023	Budget initial 2024	Différence	
Fonctionnement	172 371,00 €	133 847,00 €	-38 524,00 €	

Michel Fayol indique que le CI reviendra sur ces données numériques dans la mesure où ce sont des éléments de pilotage pour les mois à venir. Cela permettra un pilotage plus conscient des conséquences des choix stratégiques.

Muriel Coret tient à remercier l'équipe de direction pour la réalisation et la présentation de ce travail avec un grain très fin, qui exige un travail d'une grande précision. Elle rappelle qu'il existait une commission des moyens auparavant pour réaliser ce type de document. Pour elle, il reste des points à affiner qui ne relèvent pas de calculs mais des choix de formations, de mise en œuvre. L'INSPÉ peut mettre en place un groupe de travail afin d'avoir ces moments de réflexion. Michel Fayol rappelle que c'est le CI qui est décisionnaire, engage les commissions si besoin et valide les choix. C'est une fonction extrêmement importante.

A la suite de Michel Fayol, Denis Alamargot rappelle que les statuts, qui ne sont pas encore revenus des services juridiques de l'Université de Poitiers, ne prévoient plus ces commissions qui n'ont plus été réunies depuis de nombreuses années, mais la possibilité de créer des groupes de travail ad-hoc, selon les dossiers et les besoins, le CI ou le COSP pouvant en décider.

Michel Fayol précise aussi que c'est au CI de faire un travail d'analyse et qu'il ne faut pas forcément ou trop déléguer à d'autres collègues. C'est au CI de faire des choix. Bien entendu, des informations peuvent émaner de comités. Muriel Coret indique que c'est bien dans ce sens qu'est la demande.

Pour conclure, Denis Alamargot souligne que le travail qui a été effectué dans le cadre du budget de projet a aussi été motivé par la perspective de la réforme et du travail pour le continuum de formation avec les composantes et les partenaires ; ce de telle sorte à pouvoir s'appuyer sur des chiffres et tableaux de bords précis.

5. Exposé du bilan des conseils de perfectionnement : pistes d'amélioration des formations et de leurs mises en œuvre :

Cécile Lalanne présente l'organisation des conseils de perfectionnement. Le cadrage UP a été respecté pour la mise en œuvre, et les mêmes conducteurs de réunion ont été utilisés par les responsables de mention pour animer ces conseils de perfectionnement en fin de 1er semestre. Ces derniers se sont tenus à distance ou en mode hybride, avec un conseil de perfectionnement par diplôme (mention). Dans le cas du master MEEF4, mention PIF, l'organisation du conseil de perfectionnement est en cours, pour une tenue sans doute en mai-juin. Les conseils de perfectionnement ont également été tenus ou planifiés pour les DU et les DIU des PEES notamment.

Au préalable, des questionnaires ont été envoyés à tous les étudiants et stagiaires. Lors de ces conseils de perfectionnement, des représentants de l'INSPÉ, des composantes partenaires, et des services de scolarité étaient présents. Les comptes-rendus ont été adressés aux formateurs et déposés dans le drive académique.

⇒ Pour le DU PEES temps-complet 2nd degré, au niveau des points positifs, il en est ressorti que le cadre est bienveillant et propice aux échanges. Le temps de formation permet de prendre du recul. Les apports sont jugés tout à fait transférables dans la pratique et il est considéré comme appréciable d'être dans le partage entre pairs et avec l'expertise des formateurs. Sur le plan des points d'amélioration, les étudiants souhaitent mieux connaître les modalités de validation du DU, les contenus des formations, alterner les apports théoriques et les mises en activité, différencier en fonction des disciplines/des cycles/des contextes. Ils ont demandé à ce que les redondances entre cours ou années soient limitées et d'avoir des propositions de thématiques.

⇒ Pour le master MEEF1 mention 1er degré (les trois sites 16, 79 et 86 réunis), les aspects positifs mentionnés étaient que le conseil de perfectionnement était attendu et bienvenu, que le tableau des évaluations a été apprécié mais doit être donné plus tôt dans l'année, et que les formations des MAT, qui accueillent en stage, sont notées comme fondamentales. Sur le plan des points d'amélioration, les étudiants ont exprimé plusieurs demandes. Ils souhaitent : avoir davantage d'heures de préparation au concours, y compris des concours blancs et que l'année du M2 soit allégée, de bénéficier d'informations précises sur les modalités d'évaluation et de retours sur les productions, que les évaluations soient plus réparties au cours d'un semestre. Ils notent également que pour le stage en M2, il faudrait tendre vers une harmonisation des demandes concernant le nombre de prises en charge de la classe et de mises en œuvre de séquences conçues par les étudiants.

Les formations des MAT vont être renforcées l'année prochaine, en collaboration avec les DSDEN. Un travail a été initié pour l'harmonisation des modalités d'évaluations qui sera soumis au COSP. La communication avec les MAT et les référents va être renforcée et une clarification est nécessaire.

⇒ Pour le master MEEF2 mention 2nd degré, il ressort que le cadre est bienveillant et propice aux échanges, que les apports de la formation sont transférables à la pratique, qu'il existe une bonne préparation au concours et que les pratiques de stage apportent une bonne expérience professionnelle. Au niveau des demandes exprimées, les étudiants souhaitent mieux connaître les contenus de formation, les modalités et les critères d'évaluation, qu'elles soient harmonisées ; que des liens soient faits entre les apports théoriques et les stages et que l'année du M2 soit allégée. Enfin, il est demandé de veiller aux redondances entre les cours et les années.

⇒ Pour le master MEEF3, mention Encadrement Éducatif, les étudiants signalent que le conseil de perfectionnement était attendu et bienvenu, que l'effectif de la promotion permet de nombreux échanges entre M1 et M2 mais aussi entre étudiants et enseignants, que les modalités d'enseignements sont adaptées, et que les formateurs sont à leur écoute. Au niveau des demandes, les étudiants souhaitent qu'une partie du travail soit mutualisée avec les étudiants en MEEF2, comme dans les établissements scolaires, que soit mis en place un lissage des évaluations sur les différents semestres, que les doublons dans les interventions soient limités, que la LV2 soit répartie sur les S1, S2 et S3, et qu'il y ait une identification anticipée des berceaux de stage.

⇒ DIU PEES mi-temps, 1er degré :

Les étudiants découvrent la formation et sont en demande d'informations. Pour ces derniers, les calendriers et les descriptifs des contenus sont considérés comme clairs et communiqués assez tôt, l'évaluation et ses modalités sont comprises dans ce calendrier, les contenus de formation sont utiles et adaptés, et les relations avec les collègues, les formateurs ou les pairs sont de qualité. Sur le plan des points d'amélioration, ils souhaiteraient un accompagnement plus important en début d'année portant sur l'articulation progression des séquences et des séances, sur la gestion du groupe classe et du temps, sur l'organisation de la rencontre avec les familles. Ils ont également demandé d'avoir quelques jours de formation en mode hybride, plus de jours d'observations comme point de départ à des séances d'analyse de pratique, un temps de formation avant la rentrée, d'avoir connaissance des attendus des tuteurs et référents le plus tôt possible, et de pouvoir faire des propositions de thématiques de formation.

La direction souhaite se tourner vers le COSP pour l'harmonisation des modalités d'évaluation lorsque le retour sera communiqué par les responsables.

Michel Fayol remercie Cécile Lalanne pour ce travail de synthèse. Il propose que ce document soit intégré dans le compte-rendu.

Muriel Coret est très satisfaite que les conseils de perfectionnement fonctionnent à nouveau. Ce sont des instances fondamentales. Elle note qu'ils ont été ouverts à tous les formateurs et que cette modalité pourrait être maintenue. Il est important que ces lieux d'échanges fonctionnent. Elle émet également quelques remarques rapides sur la demande d'hybridation. Le syndicat FSU est très réservé quant à cette modalité d'enseignement. Certaines formations coûtent cher et l'utilisation de ce mode équivaut à une forme de dégradation. Néanmoins, les demandes ponctuelles, circonstanciées, peuvent être comprises, avec des objectifs très précis.

Cette modalité ne devrait pas être utilisée en début d'année étant donné que les étudiants du groupe ne se connaissent pas encore. Si la question est portée au COSP, les formateurs doivent être associés à la réflexion.

Guilhem Ribault indique que lorsqu'un objectif pour faire une séquence est donné, la semaine suivante les étudiants sont en autonomie et la séance pourrait alors se dérouler à distance. Cela permet de limiter également les déplacements et le coût de ces déplacements.

Muriel Coret intervient au sujet de la question des MAT et des attentes peu claires ou à harmoniser. Cette harmonisation peut se faire par des temps communs entre les équipes de l'INSPÉ et les MAT, notamment dans le cas d'une participation à la recherche collaborative. Cette question a été considérée dans le cadre du groupe de travail "Chantier mémoire" qui réfléchit actuellement à la rationalisation des encadrements de mémoires. Il existe ainsi parfois des difficultés avec les MAT liées au fait que les étudiants aient besoin d'aller expérimenter. Cela n'est pas toujours facile et ne

va pas de soi. Ces tensions pourraient être déminées en travaillant sur des projets de recherche communs, pour que les attendus soient mieux connus, partagés, pour que les MAT puissent s'en saisir.

Guilhem Ribault revient sur les problématiques des remboursements des frais de déplacements des fonctionnaires stagiaires. Il a bien noté que la question des déplacements ne relevait pas de l'INSPÉ mais évoque des difficultés de communication avec le Rectorat pour l'obtention des remboursements des frais de déplacements. Il demande s'il existe une possibilité de soutien de la part de l'INSPÉ pour effectuer ces démarches administratives.

Michel Fayol propose de porter cette demande au procès-verbal pour appuyer cette demande.

David Févin demande de quel ordre est le problème de communication. Guilhem Ribault précise que lorsque la démarche est enclenchée en novembre cela peut mettre des mois pour que le remboursement soit réalisé, sans n'avoir aucun retour par mail. C'est le cas pour les indemnités kilométriques exceptionnelles.

David Févin indique qu'effectivement la question se pose pour les PEES mi-temps sur la transmission des dossiers, hors frais de déplacement forfaitaire. Il y a eu plusieurs tentatives de mise en place mais rien n'a abouti.

Muriel Coret intervient pour indiquer qu'il y a eu plusieurs remontées à ce sujet lors du conseil de perfectionnement des PEES mi-temps 1er degré. Plusieurs tentatives de courriers ont été initiées mais qu'aucune n'a abouti. La question des frais de déplacements est très cruciale.

Michel Fayol propose la rédaction d'une note à porter à ce PV. Pour information, à partir de novembre c'est presque la fin de l'exercice budgétaire et l'ouverture de nouveau budget ne se fait guère avant mi-janvier. Peut-être qu'un document écrit, de la part du Rectorat, avec les démarches pourrait servir.

David Févin précise que c'est plutôt lié à des contraintes humaines pour les remboursements. Il s'engage à faire remonter cette problématique et voir ce qui peut être fait pour éclaircir et accélérer les procédures.

6. Questions diverses :

Muriel Coret souhaite faire remonter la problématique de certains collègues qui ne sont pas sur le site de Poitiers pour assister au CI en raison de la nécessité des déplacements. Elle demande s'il est possible de tenir les CI à distance si les conditions techniques sont réunies. Cette pratique pourrait être cadrée et pourrait ne pas être possible pour une première séance par exemple. Michel Fayol considère qu'il y a des séances au cours desquelles le fonctionnement à distance n'est pas approprié, notamment lorsque des séances exigeant des décisions donnent lieu à des débats. Le distanciel ne permet pas de donner des avis réactifs. De plus, le nombre de séances est limité ; elles ne sont pas nombreuses dans l'année.

François Geoffriau propose de faire tourner les CI sur les 4 sites.

Denis Alamargot précise qu'il avait demandé à l'UP s'il était possible de tenir les conseils à distance. La réponse était que ce n'était pas forcément acté mais ce n'était pas interdit.

Le directeur de l'INSPÉ demande des précisions quant à la proposition de distanciel, si la demande porte sur un mode hybride ou bien tout distanciel. Muriel Coret précise que c'est plutôt pour permettre à quelques collègues qui ont cours l'après-midi sur un autre site et sont gênés dans leur déplacement, de pouvoir participer malgré tout au CI.

Denis Alamargot indique qu'une problématique se pose dès lors que l'on doit procéder au vote. Même en mode hybride, il faut alors que toutes et tous puissent voter électroniquement.

Yannick Blandin intervient par rapport au vote. Il soumet l'idée que les points soumis au vote soient indiqués à l'ordre du jour.

Levée de la séance à 11h31.

Prochain Conseil d'institut le 9 avril 2024.

Le Président de séance
Michel Fayol



Le directeur de l'INSPÉ
Denis Alamargot,



La secrétaire de séance
Angélique Benoit

